



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE
MAINTENANCE ET D'ASSISTANCE DE
L'INFOGERANCE INFRA WIFI**

**DÉCISION N° AU-18-115
EN DATE DU 26 AVRIL 2018**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment son article 30-I-3 ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4931 en date du 14 novembre 2017, portant délégation de fonction à Monsieur Gilles PANNETIER, 6ème adjoint au Maire ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'assurer la maintenance et l'assistance de l'infogérance infra WIFI avec la prise en compte de 4 bornes supplémentaires ;

CONSIDÉRANT la proposition de la société ZEN CONNECT de signer un avenant au contrat de maintenance et d'assistance de l'infogérance infra WIFI;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société ZEN CONNECT – 14 rue Soleillet – BL30, 75020 Paris représentée par son Directeur Général, Monsieur Olivier MARNAC, un avenant au contrat de maintenance et d'assistance ;

- A) Le montant annuel de cet avenant s'élève à 400,00 euros HT (quatre cents euros) pour les 4 bornes supplémentaires concernant la redevance annuelle infogérance
- B) Licences trisannuelles associées au Wifi pour 40 bornes est de 8600,00 euros HT (huit mille six cents euros)

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjoint au maire chargé de
l'administration municipale, des
ressources humaines, des
nouvelles technologies et des
affaires patriotiques,

Signé

Gilles PANNETIER